



HAL
open science

Citoyenneté industrielle

Karel Yon

► **To cite this version:**

Karel Yon. Citoyenneté industrielle. G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition)., 2022. halshs-03922511

HAL Id: halshs-03922511

<https://shs.hal.science/halshs-03922511>

Submitted on 4 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citoyenneté industrielle

Karel Yon, CR CNRS, IDHES, Université Paris-Nanterre

La « citoyenneté industrielle » désigne l'ensemble des institutions et pratiques de participation et de représentation des travailleur·euses dans la sphère de la production. Elle dérive de la notion de « démocratie industrielle », qui a été théorisée par les époux Webb, pionnier·es de la sociologie du syndicalisme et des relations professionnelles (Webb et Webb, 1902). Ces expressions sont des traductions littérales depuis l'anglais (*industrial citizenship* et *industrial democracy*), mais leur usage est plus courant dans le monde anglophone, en raison de l'ambivalence du terme *industry* qui renvoie autant à un secteur donné de l'économie qu'à « l'activité industrielle », au travail en général. Si ces notions ont émergé avec le capitalisme industriel et renvoyaient initialement au monde des travailleur·euses manuel·les, elles continuent ainsi d'être utilisées dans le sens plus large de citoyenneté ou démocratie au travail.

Penser le monde du travail en analogie avec le monde politique

L'originalité du regard des Webb, dans leur ouvrage *Industrial Democracy*, a consisté à penser le monde du travail en analogie avec le monde politique. Partant de l'idée que les syndicats sont des organisations basées sur le principe du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, ils les analysent comme des « démocraties spontanées » ayant pour spécificité d'être exclusivement composées de travailleur·euses manuel·les. Soulignant le parallèle avec les processus de libéralisation et de démocratisation des États aux XVIII^e-XIX^e siècles, ils interprètent l'institutionnalisation de tout un système de participation et de représentation des travailleur·euses dans la sphère de la production (à travers l'instauration d'une législation industrielle, la reconnaissance des coopératives, des syndicats et de la négociation collective) comme l'instauration d'« une “constitution” dans le royaume de l'industrie » (Webb et Webb, 2008 : 40) permettant d'élargir la démocratie de la sphère politique à la sphère économique.

C'est chez Thomas Humphrey Marshall, dans son essai *Citizenship and social class* (1950), qu'est théorisée la citoyenneté industrielle. Il en fait un moment essentiel, quoique souvent passé inaperçu, du processus socio-historique d'extension de la citoyenneté, que l'on réduit généralement aux trois strates des citoyennetés civile, politique et sociale. Or, c'est grâce à l'extension des droits civils à la sphère des relations de travail, qui s'est traduite par la reconnaissance des libertés de coalition et d'association, que « le syndicalisme a créé un système secondaire de citoyenneté industrielle, parallèle et complémentaire du système de la citoyenneté politique » (Marshall, 1950 : 44, notre traduction). En retour, c'est cette citoyenneté industrielle qui a permis l'émergence d'une

citoyenneté sociale grâce à la mise en place des assurances sociales et de l'État providence. Marshall souligne ainsi la nécessité d'analyser les droits et la participation au travail en les inscrivant dans un système plus large de droits sociaux, civils et politiques, ce que d'autres appelleront plus tard un « régime de citoyenneté » (Jenson, 2000).

Luttes et restrictions de sens

En France, on parle plus volontiers de démocratie sociale que de démocratie industrielle, mais dans une acception spécifique qui inclut parfois les institutions de la protection sociale et la représentation des intérêts socioprofessionnels dans le champ politique (le Conseil économique, social et environnemental). Le sens de ces notions est ainsi relativement flou et changeant et leurs périmètres se recoupent. Ayant connu un regain d'intérêt à la faveur de la conflictualité des années 1960-1970, la démocratie industrielle désignait encore, dans les travaux académiques des années 1980, des réalités très différentes, depuis l'autogestion yougoslave jusqu'aux dispositifs de participation au capital, en passant par les coopératives de production, la négociation collective, la représentation du personnel et la participation dans l'atelier.

Traversées de luttes symboliques, toutes ces expressions renvoyant à la participation au travail ont toutefois été marquées par une restriction de leur sens. Une histoire de la démocratie industrielle aux États-Unis distingue ainsi trois périodes : dans les années 1890, elle est revendiquée par les militant·es socialistes pour signifier une ambition radicale d'autogouvernement des travailleur·euses ; avec l'institutionnalisation des relations professionnelles dans les premières décennies du XX^e siècle, elle est réduite à la reconnaissance du syndicalisme et à la pratique de la négociation collective ; suite au recul des syndicats et à la crise de l'organisation collective des relations de travail, au tournant des années 1980-1990, elle va surtout servir à désigner les expériences de management participatif menées par les directions d'entreprise (Lichtenstein et Harris, 1993). De même, on a montré dans le cas de la France que la notion de démocratie sociale avait, depuis une vingtaine d'années, connu une inflexion de ses usages pour se recentrer sur la seule valorisation du « dialogue social » et des organisations syndicales (Yon, 2018).

Un dispositif d'inclusion autant que d'exclusion

Selon T. H. Marshall, c'est grâce à la citoyenneté industrielle, ancrée dans les collectifs restreints que sont les communautés de travail, que peut se développer un sens des obligations réciproques nourrissant l'esprit civique et s'atténuer les conflits de classe. En cela, il fait écho à la doctrine toquevillienne, selon laquelle la participation dans les petites communautés locales fait exister la grande communauté politique, autant qu'aux réflexions d'Émile Durkheim sur les groupements professionnels, qui voyait dans l'organisation industrielle « un pouvoir moral capable de contenir

les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cœur des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales » (Durkheim, 1902 : XI-XII). Cette dimension de progressisme moral, déjà très fortement revendiquée par les Webb, repose sur l'idée qu'il existe un sens de l'histoire allant vers une extension inéluctable de la démocratie et que cette direction est la plus désirable. Historien·nes, anthropologues et sociologues ont par la suite révélé une réalité plus contrastée et déconstruit cette vision reposant sur le postulat d'un progrès parallèle du développement économique et de la sphère des droits et libertés des travailleur·euses (Coutu et Murray, 2010).

Le sociologue Michael Burawoy a par exemple réinterprété la citoyenneté industrielle dans une perspective marxiste, comme un voile mystificateur contribuant à dissimuler l'exploitation et la domination au travail. Il en fait un élément constitutif du « gouvernement industriel » au sein des entreprises (ce qu'il appelle « l'État interne ») qui « masque les rapports de production capitalistes en transformant les travailleurs en individus, en citoyens industriels dotés de droits et de devoirs, plutôt qu'en membres d'une classe » (Burawoy, 2015 : 149). L'existence de mécanismes de recours en cas de grief, la représentation syndicale des travailleur·euses et la négociation collective entretiennent ainsi des formes d'identification et des sentiments d'appartenance qui « produisent le consentement » des ouvrier·es à leur travail.

Dans une perspective de sociologie historique comparative, Michael Mann a pointé l'anglocentrisme de la perspective marshallienne. Critiquant l'évolutionnisme du modèle, il identifie la voie « libérale », propre à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, comme l'une des cinq stratégies adoptées par les classes dominantes pour institutionnaliser le conflit de classe, les autres étant les voies réformiste, monarchiste-autoritaire, fasciste et socialiste-autoritaire, chacune reposant sur des agencements différents des formes de citoyenneté (Mann, 1987). D'autres travaux ont par la suite pointé l'occidentocentrisme de la thèse de Mann, qui fait l'impasse sur les économies dépendantes : le Mexique, par exemple, peut être caractérisé comme un « corporatisme d'État ». Le passage par les Suds permet en outre de souligner la diversité des régimes de citoyenneté au sein d'un même pays. Au Mexique, en Inde, la citoyenneté industrielle est ainsi réservée à des segments privilégiés du salariat, concentrés dans les grands établissements industriels, segments de plus en plus réduits sous l'effet des politiques néolibérales et de la polarisation des marchés du travail. Si ces contrastes sont particulièrement visibles dans les Suds, on les retrouve tout autant dans les économies politiques du Nord qui sont marquées par des phénomènes de segmentation et de précarisation accrues des marchés du travail, l'exemple le plus extrême étant celui des travailleur·euses sans-papiers dont la « citoyenneté bridée » sur le plan politique conditionne leur sujétion économique.

Loin d'être un vecteur univoque d'inclusion démocratique, la citoyenneté industrielle produit des différenciations et légitime des inégalités, que ce soit sous le rapport de la race, de la classe, de l'âge ou du genre. Comme l'a montré la recherche féministe, « Marshall semble présumer que les femmes obtiennent des droits par l'intermédiaire de leurs maris, et son concept de citoyenneté prend clairement comme allant de soi le travail gratuit des femmes » (Zetlin et Whitehouse, 2003 : 774). La citoyenneté industrielle s'est affirmée en même temps que la norme fordiste d'un travail à dominante masculine reposant sur l'emploi formel, permanent et à temps complet. Le salaire des femmes, considéré comme salaire d'appoint, était calculé comme une fraction de celui des hommes, tandis que l'accès aux droits sociaux en matière de santé ou de retraite était garanti à l'ensemble du foyer par l'intermédiaire du « chef de famille ». Pour autant, l'articulation de la citoyenneté industrielle au registre des droits sociaux permet d'invoquer dans les relations de travail des normes de justice qui les dépassent. Les luttes féministes au travail ont ainsi pu être formulées dans le langage de la citoyenneté, au nom de l'égalité des droits et de la reconnaissance (Zetlin et Whitehouse, 2003). La citoyenneté industrielle se révèle donc fondamentalement ambivalente. Si elle contribue à légitimer un ordre social, économique et politique, l'institution de formes de citoyenneté au travail offre dans le même temps des appuis pour le contester.

Un analyseur des relations entre travail et politique

L'ensemble de ces critiques invite à tenir ensemble les deux dynamiques d'intégration et d'exclusion, d'assujettissement et de subjectivation, qui sont consubstantielles à la production de la citoyenneté au travail. C'est à cette condition qu'on peut faire de la citoyenneté industrielle un analyseur heuristique des relations entre travail et politique. En résumé, la notion de citoyenneté industrielle revêt plusieurs intérêts pour les études de participation.

Pour commencer, elle attire l'attention sur les régimes de citoyenneté qui configurent la participation au travail. Ces régimes de citoyenneté sont entendus comme l'articulation d'architectures institutionnelles qui relèvent d'échelles diverses et ne se réduisent pas à la seule sphère du droit du travail. En d'autres termes, on ne peut étudier la participation au travail sans tenir compte des droits civils, sociaux et politiques qui la conditionnent, posent des contraintes particulières, offrent des capacités d'action et des supports d'identification.

Prêter attention à ces régimes de citoyenneté invite ensuite à saisir les formes d'engagement et de participation au travail dans leur diversité, sans considérer *a priori* le syndicalisme comme leur cadre naturel d'expression. Par exemple, dans un pays comme la France, il n'est qu'un support parmi d'autres de la citoyenneté industrielle, dans la mesure où les droits des travailleur·euses découlent directement du statut de salarié·e (Didry, 2016). En somme, « [r]éfléchir à partir de la

notion de citoyenneté industrielle permet de tenir compte de ce double problème de comparabilité et de pertinence de la forme syndicale, en ne considérant plus le syndicalisme comme un point de départ mais comme un (possible) point d'arrivée de l'analyse sociologique » (Allal et Yon, 2020 : 26). Une telle perspective est d'autant plus cruciale qu'à côté des syndicats et des mécanismes de représentation dérivés du rapport salarial existent désormais une multitude d'autres dispositifs de participation au travail. On pense notamment à ceux institués par les employeur·euses au nom de la « responsabilité sociale et environnementale » et qui, à travers l'engagement de leurs salarié·es-citoyen·nes, font exister « l'entreprise citoyenne ».

Au-delà de la sphère des relations professionnelles, l'intérêt de la notion se révèle aussi en croisant la socio-économie institutionnaliste dans laquelle s'est forgé le concept avec l'anthropologie de la citoyenneté. La notion de citoyenneté industrielle permet alors de voir comment les individus se constituent en sujets politiques au sein des espaces de travail, définissent les droits dont ils et elles se sentent légitimement détenteurs et détentrices, et délimitent les frontières de la communauté au regard de laquelle ces droits prennent sens (Allal et Yon, 2020). Au regard de la thèse classique du « *spillover* participatif », selon laquelle la participation au travail nourrit la participation politique, cette revisite de la citoyenneté industrielle permet d'envisager en quoi l'intensité et les formes de participation au travail dépendent aussi de processus de politisation et d'engagement hors du travail. Il s'agit donc, sans présumer l'imbrication des (petites) communautés de travail dans la (grande) communauté politique, de considérer le rapport entre travail et politique comme une relation dialectique.

Bibliographie :

Allal, Amin, et Karel Yon, 2020. « Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail ». *Critique internationale* 87 (2) : 15-32.

Burawoy, Michael, 2015 (1979). *Produire le consentement*. Paris : la ville brûle.

Coutu, Michel, et Gregor Murray, dir. 2010. *Travail et citoyenneté. Quel avenir ?* Québec: Presses de l'Université de Laval.

Didry, Claude, 2016. *L'Institution du travail : Droit et salariat dans l'histoire*. Paris: La Dispute.

Durkheim, Émile, 2013 (1902). « Quelques remarques sur les groupements professionnels », préface de la seconde édition. Dans *De la division du travail social*, I-XXXVI. Paris: Presses Universitaires de France.

Jenson, Jane, 2000. « Restructuring Citizenship Regimes: The French and Canadian Women's Movements in the 1990s ». Dans *Globalizing Institutions: Case Studies in Regulation and Innovation*. Sous la direction de Jane Jenson and Boaventura de Sousa Santos, 231-252. Londres : Ashgate.

Lichtenstein, Nelson, et Howell J. Harris, dir. 1993. *Industrial democracy in America. The ambiguous promise*. Cambridge : Cambridge University Press.

Mann, Michael. 1987. « Ruling Class Strategies and Citizenship ». *Sociology* 21 (3) : 339-354.

Marshall, Thomas Humpfrey, 1950. *Citizenship and Social Class*. Cambridge: Cambridge University Press.

Webb, Sidney, et Beatrice Webb, 1902 (1897). *Industrial Democracy*. Londres: Longmans, Green and Co.

Webb, Sidney, et Beatrice Webb, 2008. « Syndicalisme et démocratie (traduction d'Élodie Béthoux, Isabel da Costa, Claude Didry, Marie Meixner et Arnaud Mias) ». *Terrains & travaux* 14 (1) : 9-47.

Yon, Karel, 2018. « De quoi la “démocratie sociale” est-elle le nom ? Luttes idéologiques dans les relations professionnelles ». *Socio-économie du travail* 4 (2) : 27-54.

Zetlin, Di, et Gillian Whitehouse, 2003. « Gendering Industrial Citizenship ». *British Journal of Industrial Relations* 41(4) : 773-788.

Mots-clé :

Travail, démocratie, syndicalisme, institutions, subjectivation, politique